Soutien aux jeunes entreprises

Le Cj2e fête ses 25 ans

Le Centre des jeunes entrepreneurs de l'Essonne (Cj2e), association loi 1901 sous l'égide de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne (CCIE), a célébré son 25e anniversaire le 8 juin dernier. Fort de ses quelque 100 membres, le Cj2e regroupe de jeunes entreprises du département provenant d'horizons professionnels les plus divers. Les premières années de création sont cruciales pour la survie et le devenir des entreprises. Durant ces périodes, de multiples questions et/ou problèmes peuvent jaillir. L'adhérent reçoit ainsi aide et soutien de la part des autres membres du Cj2e. Chaque nouvel adhérent se voit aussi nommer un parrain qui l'accompagne. Le membre en difficulté peut également bénéficier d'un groupe d'accompagnement. A l'issue de la journée, l'actuel président du Cj2e, Olivier Boudon, a annoncé son départ de la présidence qu'il occupait depuis cinq années. Comme chaque année, le Cj2e a également décerné ses prix d'honneur. Le prix de la Création 2006, pour sa 6e édition, et récompensant une toute jeune entreprise en phase de démarrage, a été remis à Etienne Marx, fondateur de Fairway Stratégie. Le prix de la Réussite 2006, pour sa 3e édition, et récompensant une entreprise ayant commencé à bien développer son activité, a été remis à Alain Gervais de la société AltiClic qui réalise des photographies en perspective aérienne. Enfin, le prix de l'Entreprise en développement 2006, 1er du genre et décerné conjointement avec la CCIE, récompensant une entreprise sur la voie de la pérennisation et ayant mis en place un programme d'investissement, d'embauche, de formation, a été remis à Franck Baudrat de la société Sinergis communication, agence de communication et de publicité.

• Pour plus d'informations sur le Centre des jeunes entrepreneurs de l'Essonne (Cj2e), contacter Pierre Cazin, le secrétaire général de l'association au 06.19.39.50.19. ou par mail : pierre.cazin@pragmatime.fr

EN BREF

L'Agence pour l'économie en Essonne (AEE) déménage. L'AEE vous informe que son équipe, actuellement basée au 7, rue François-Truffaut à Evry, a déménagé ses bureaux dans une partie des locaux de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne depuis le lundi 26 juin. Son entrée se situera dorénavant au 6, cours Monseigneur-Roméro, toujours à Evry.

Exposition des salariés au bruit. La réglementation relative à l'exposition des salariés au bruit a changé depuis le 16 février dernier. L'employeur doit évaluer, et si nécessaire mesurer, les niveaux de bruit auxquels les travailleurs sont exposés. Cela passe par des mesurages très complets qui permettent une comparaison avec les "valeurs d'exposition" : à partir de 80 et 85 dB(A), des aménagements doivent être réalisés. La valeur limite d'exposition journalière est fixée à 87dB(A), au lieu de 90 dB(A) (ancien seuil qualifié de "dangereux").
Pour plus d'informations, texte de la directive européenne sur http://europa.eu.int/

Aide aux accidentés du travail. La Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (Fnath) assure une permanence juridique les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 14h à 17h, au 2, avenue du Chemin-de-fer, parc Pompidou à Evry. La Fnath étudie tous dossiers, accident, maladie professionnelle. Tél. : 01.64.98.98.44.